



*Un meilleur gouvernement : avec nos partenaires, pour les Canadiens*



# Rapport sur les langues officielles 2012-2013

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2013

N° de catalogue BT23-1/2013F-PDF

ISSN 1486-9691

Volume 2

Ce document est disponible sur le site Web du  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à <http://www.tbs-sct.gc.ca>

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

*Nota* : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

---

## Table des matières

Message du président du Conseil du Trésor .....	1
Introduction .....	3
Exécution du Programme des langues officielles.....	4
Mise en œuvre de la décision CALDECH .....	4
Communications et services au public, y compris les médias sociaux.....	4
Langue de travail.....	6
Gestion des ressources humaines, y compris la participation équitable .....	8
Gouvernance et surveillance .....	9
Activités et suivis du Bureau.....	10
Conclusion et perspectives .....	11
Annexe .....	13
Sources des données statistiques .....	13
Notes.....	13
Définitions .....	14
Tableaux statistiques.....	15
Notes de fin de document .....	23

---



---

## Message du président du Conseil du Trésor

En ma qualité de président du Conseil du Trésor du Canada, c'est avec plaisir que je dépose au Parlement, conformément à l'article 48 de la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*), le vingt-cinquième rapport annuel sur les langues officielles pour l'exercice 2012-2013.

Notre gouvernement considère que ses efforts constants afin d'améliorer la gestion de la fonction publique et des ressources humaines se traduisent par des résultats concrets pour les Canadiens, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* au sein des institutions fédérales.

Une comparaison rapide entre la situation actuelle et celle qui prévalait il y a vingt-cinq ans montre que des progrès considérables ont été réalisés. Alors qu'en 1988 un employé sur trois environ était bilingue, la fonction publique dispose désormais d'un bassin d'employés bilingues représentant 45 p. 100 de son effectif, permettant ainsi au gouvernement de communiquer et de servir le public canadien plus efficacement dans la langue officielle de son choix. Cette comparaison révèle également des changements significatifs, notamment dans le milieu de travail et dans la façon dont les fonctionnaires travaillent. Nous sommes passés d'un monde papier, axé sur les publications et les rapports écrits à un monde virtuel axé sur les communications instantanées. Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement s'adapte lui aussi.

En tant que principaux responsables de la gestion des ressources humaines au sein de leur organisation, les administrateurs généraux doivent plus que jamais veiller à ce que leur institution soit en mesure de communiquer avec les employés de la fonction publique et le public canadien dans les deux langues officielles, et ce, de manière efficace et de plus en plus rapide. Ils doivent également s'assurer que leurs effectifs continuent d'être le reflet de la population canadienne. Dans une fonction publique où la gestion efficace des ressources humaines prend toute son importance, il importe de garder présent à l'esprit les progrès réalisés au cours des vingt-cinq dernières années. En outre, il faut miser sur ces progrès et continuer à améliorer la gestion des politiques et des programmes en matière de langues officielles. Le nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles, entré en vigueur le 19 novembre 2012, constitue un pas dans cette direction. D'une part, il vient confirmer l'importance de disposer d'une bonne gouvernance en matière de langues officielles en exigeant de chaque institution qu'elle se dote d'une structure de gouvernance appropriée. D'autre part, dans chaque institution, il améliorera la prestation de services dans les deux langues officielles en accroissant la responsabilisation et en appuyant une mise en œuvre plus uniforme des exigences en matière de langue officielle par les organisations du gouvernement.

Dans un contexte où les Canadiens attendent du gouvernement qu'il assure des services efficaces, tout en gérant prudemment et de façon responsable l'argent des contribuables, le gouvernement table sur une amélioration de la mise en œuvre de la *Loi* qui s'accompagne de résultats pour les Canadiens. Pour ce faire, nous communiquerons et informerons les Canadiens

au cours des prochaines années des résultats de l'exercice de révision de l'application du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*. Ainsi, une fois l'exercice terminé, les Canadiens sauront de façon opportune et efficace de quels bureaux et points de service ils peuvent obtenir des services dans les deux langues officielles.

En tant que président du Conseil du Trésor, je suis fier des résultats obtenus jusqu'à maintenant. En outre, comme en témoignent les pages suivantes, les efforts que les institutions fédérales déploient et le leadership qu'elles continuent d'exercer leur permettront de maintenir le cap et de continuer à faire progresser la dualité linguistique dans un contexte changeant.

Copie originale signée par  
L'honorable Tony Clement,  
Président du Conseil du Trésor

---

## Introduction

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (le Bureau) appuie les quelque 200 institutions fédérales<sup>1</sup> assujetties à la *Loi sur les langues officielles* (la *Loi*) afin qu'elles s'acquittent des obligations linguistiques qui leur sont conférées en vertu des parties IV, V et VI de la *Loi*. Il leur fournit la direction, la coordination et les outils nécessaires à l'atteinte de résultats visés en matière de langues officielles.

Ce vingt-cinquième rapport annuel rend compte de l'application des parties IV, V et VI de la *Loi* pour l'exercice 2012-2013 en mettant l'accent sur les résultats du Programme des langues officielles dans son ensemble.

Cet exercice correspond à la deuxième année du cycle triennal qui a débuté en 2011-2012. Il coïncide également avec la deuxième année de mise en œuvre de l'approche coordonnée adoptée par le Bureau et Patrimoine canadien en matière de reddition de comptes en ce qui concerne les langues officielles. Cette année encore, les 78 organisations<sup>2</sup> qui devaient présenter un bilan ont fait le point sur des éléments liés à l'application des parties IV, V et VI de la *Loi* à l'intention du Bureau et sur la partie VII de la *Loi* à l'intention de Patrimoine canadien, permettant ainsi aux deux ministres responsables de la mise en œuvre de la *Loi* de satisfaire à leurs obligations législatives respectives. Les institutions ont dû faire le point à l'intention du Bureau sur les éléments suivants du Programme des langues officielles : les communications avec le public et la prestation des services dans les deux langues officielles, la langue de travail, la gestion des ressources humaines, la gouvernance et la surveillance du Programme des langues officielles. Ces cinq éléments ont été évalués principalement à l'aide de questions à choix multiples. Par ailleurs, le Bureau a poursuivi son approche consistant à poser sept autres questions de type narratif qui permettent de recueillir des informations sur divers éléments de façon plus détaillée. En matière de communications avec le public et de prestation des services au public, le Bureau a continué de s'intéresser à la question de la mise en œuvre de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *DesRochers (CALDECH)*<sup>3</sup> et à celle de la présence des institutions dans divers médias sociaux. En matière de gestion des ressources humaines, de gouvernance et de surveillance du Programme des langues officielles, le Bureau a examiné la capacité<sup>4, i</sup> des institutions en matière de langues officielles, particulièrement dans le contexte du réaménagement des effectifs et de la mise en œuvre du budget 2012.

- 
1. Il s'agit en l'occurrence de 80 institutions faisant partie de l'administration publique centrale et de 120 autres sociétés d'État, organismes privatisés, organismes distincts et établissements publics.
  2. Une seule des 78 institutions concernées n'a pas remis de bilan annuel au Bureau en raison de sa dissolution au cours de l'année. Il s'agit du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs.
  3. *DesRochers c. Canada (Industrie)*, 2009 CSC 8, [2009] 1 R.C.S. 194 [ci-après « *CALDECH* »]
  4. Dans la *Directive sur les langues officielles pour les communications et services*, la capacité est définie comme suit : « En prévoyant, selon un agencement approprié, les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires, y compris des postes et/ou des fonctions bilingues et unilingues, le bureau peut fournir des communications et des services dans les deux langues officielles. »

Les informations recueillies servent également dans le cadre d'autres activités du Bureau. Les faits saillants qui suivent font état de l'exécution du Programme des langues officielles au cours de l'exercice 2012-2013. Les tableaux statistiques présentés dans le présent rapport reflètent les résultats pour l'ensemble des institutions fédérales.<sup>5</sup>

## Exécution du Programme des langues officielles

Au cours de l'exercice 2012-2013, les institutions fédérales ont poursuivi leur travail afin de mettre en œuvre le Programme des langues officielles qui est au cœur de la gestion des ressources humaines et des services au public canadien. Les sections qui suivent du rapport exposent à grands traits l'exécution du Programme des langues officielles au sein des 77 institutions ayant soumis un bilan.

### Mise en œuvre de la décision CALDECH

Le Bureau a estimé qu'il était important de continuer de s'intéresser à l'état de la mise en œuvre de la décision CALDECH, puisque le principe de l'égalité réelle doit être pris en compte lors de toute modification, suppression, ou création de programmes ou de services gouvernementaux destinés au public canadien. À cet égard, il convient de mentionner que le principe de l'égalité réelle fait désormais partie intégrante des exigences du nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles, entré en vigueur en novembre 2012. Globalement, sur la base des réponses fournies dans les bilans, le Bureau constate que la mise en œuvre de la décision se poursuit et continue de progresser. Une majorité d'institutions indique avoir adapté leurs programmes et services à la lumière des résultats obtenus avec la grille d'analyse. Un certain nombre d'institutions indiquent qu'elles ont examiné la grille et que celle-ci ne s'appliquait pas ou qu'elles sont parvenues à la conclusion, à l'issue de cet examen, qu'aucune adaptation de leurs programmes et services n'était nécessaire parce que ces derniers se conformaient déjà au principe de l'égalité réelle. Cela étant dit, les observations effectuées par les institutions indiquent que des défis d'interprétation demeurent quant à faire la distinction entre le principe de l'égalité réelle, tel qu'il s'applique dans le contexte de la partie IV de la *Loi*, et le principe de la promotion du français et de l'anglais qui s'applique dans le contexte de la partie VII de la *Loi*.

### Communications et services au public, y compris les médias sociaux

L'utilisation de nouveaux modes de communication, tels les médias sociaux, a continué à susciter beaucoup d'intérêt de la part du public et des institutions fédérales. Dans sa réponse au cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles, intitulé *Internet, nouveaux médias et médias sociaux : des droits linguistiques à respecter!*, le gouvernement a

---

5. Les données statistiques pour l'administration publique centrale proviennent du Système d'information sur les postes et la classification (SIPC) et celles pour les institutions ne faisant pas partie de l'administration publique centrale proviennent du Système d'information sur les langues officielles II (SILO II). En ce qui concerne les cinq institutions pour lesquelles aucune donnée n'a été fournie, ce sont les données de l'exercice précédent qui ont été reportées dans les tableaux statistiques à la fin de ce rapport.



---

indiqué que le nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles, entré en vigueur en novembre 2012, prenait en considération le développement rapide des nouvelles technologies de l'information.<sup>6, ii</sup> Les médias sociaux constituent donc un moyen de communication avec le public, parmi d'autres, qui sont abordés dans le nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles.

Ainsi qu'il est indiqué dans la réponse gouvernementale, le Bureau a continué à s'intéresser à l'utilisation que font les institutions fédérales des médias sociaux. Les institutions fédérales sont de plus en plus nombreuses à se servir des médias sociaux dans lesquels elles voient notamment la possibilité de communiquer instantanément et directement avec le public. En effet, 55 institutions fédérales sur les 77 ayant produit un bilan annuel pour 2012-2013 indiquent être présentes dans au moins un des médias sociaux tels Facebook, Twitter et YouTube. Parmi ces 55 institutions, 53 se servent de Twitter, 31 de Facebook et 30 de YouTube. Un plus petit nombre d'institutions mentionnent également d'autres médias sociaux tels Flickr et LinkedIn.<sup>7</sup>

Au cours de l'exercice sous revue, le Bureau a été appelé à effectuer plusieurs présentations sur les obligations en matière de langues officielles qui s'appliquent, y compris celles découlant de la *Ligne directrice sur l'usage externe du Web 2.0*, et à appuyer le Bureau du dirigeant principal de l'information dans le cadre de son travail relatif au Web 2.0. De plus, plusieurs institutions ont partagé leurs questions et leurs bonnes pratiques à ce sujet par l'entremise de la plateforme électronique Clearspace dont se sert la communauté des langues officielles.

Les réponses fournies par les institutions dans leur bilan témoignent du souci de ces dernières de respecter leurs obligations en matière de communications et de service au public dans le cadre de l'utilisation des médias sociaux. Si la plupart des institutions estiment respecter leurs obligations en matière de communications et de service au public dans le cadre de l'utilisation des médias sociaux, quelques-unes reconnaissent que le fait que d'autres entités utilisent davantage l'anglais dans ces médias peut poser des défis sur le plan de la production et affecter leur capacité à insérer des hyperliens vers les sources d'information en français.

Même si les médias sociaux deviennent un mode de communication de plus en plus utilisé, les institutions fédérales continuent de s'acquitter de leurs obligations en utilisant des modes de communication traditionnels. Au 31 mars 2013, les institutions comptaient 11 521 bureaux et points de service, dont 3 930 (34,1 p. 100) avaient l'obligation d'offrir des services bilingues au public. Or, la désignation linguistique des bureaux et points de services pourrait être appelée à changer au cours des prochaines années en raison de la tenue de l'exercice de révision de l'application du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, déclenché suite à la publication par Statistique Canada, le 24 octobre 2012, des données linguistiques du Recensement de la population de 2011. Au cours de l'année, le Bureau s'est attaché à préparer l'offre de formation destinée aux institutions devant prendre des mesures suite aux résultats du recensement

---

6. La [réponse du gouvernement](#) au cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles est disponible sur le site web du Comité.

7. Dix institutions se servent de Flickr et huit de LinkedIn.

et appliquer la *Directive sur l'application du Règlement sur les langues officielles – Communications avec le public et prestation des services* ainsi qu'à finaliser les préparatifs qui lui permettront de coordonner l'exercice et d'appuyer les institutions dans la conduite de cet exercice.

Il ressort des bilans annuels qu'une forte majorité des institutions prend des mesures efficaces afin d'assurer la disponibilité et la qualité des communications et des services offerts au public dans les deux langues officielles, notamment en matière de communications orales, écrites et électroniques. Presque toutes les institutions interrogées affirment que leurs communications électroniques et le contenu de leurs sites web sont disponibles et affichés simultanément dans les deux langues officielles et sont de qualité égale presque toujours et très souvent.

Les institutions mentionnent, cette année encore, qu'elles prennent des mesures efficaces afin d'accueillir le public dans les deux langues officielles au téléphone ainsi qu'à l'aide de panneaux, d'affiches, de messages enregistrés. Toutefois, elles continuent de reconnaître qu'elles doivent améliorer leurs résultats en matière d'offre active en personne. À cet égard, il convient de noter qu'un certain nombre d'institutions ont indiqué avoir effectué des contrôles téléphoniques ou en personne de certains bureaux au cours de l'exercice pour vérifier des éléments de l'offre active.<sup>8</sup>

Une majorité des institutions interrogées affirme inclure des clauses linguistiques dans les accords et les marchés conclus avec des tiers agissant pour leur compte. Toutefois, elles reconnaissent encore qu'il existe certaines faiblesses concernant les dispositions qui sont prises pour vérifier la mise en œuvre de ces clauses linguistiques. Dans un contexte où les modalités de prestation de service évoluent, se complexifient et changent, les institutions doivent continuer à faire preuve de vigilance.

## Langue de travail

Cette année encore, il ressort des bilans annuels que plusieurs institutions ont tenu compte des résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) pour leur institution. De plus, au vu des bilans annuels, il apparaît que certaines d'entre elles mènent également un sondage interne auprès de leurs employés, lorsqu'il n'y a pas de SAFF, en y incluant des indicateurs sur la langue de travail ou les langues officielles. Les résultats de ces sondages internes permettent aux institutions concernées d'identifier les défis à relever, de prendre les mesures appropriées et d'étayer les résultats qui figurent dans le bilan. Il convient également de mentionner que, dans certains cas, les institutions indiquent s'être dotées d'un plan d'action suite aux résultats du SAFF qui comporte des éléments concernant la question des langues officielles. Notons également que le Bureau a effectué une analyse plus approfondie des données du SAFF en matière de langues officielles et qu'il en a partagé les résultats avec les institutions par

---

8. Il s'agit, notamment, de l'Office des transports du Canada, la Société canadienne d'hypothèque et de logement, Service Canada, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, l'École de la fonction publique du Canada, Industrie Canada, Téléfilm Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Diversification économique de l'Ouest Canada.

---

l'entremise de son comité consultatif des ministères sur les langues officielles et des champions des langues officielles. Certaines institutions ont indiqué avoir analysé leurs propres résultats afin d'apporter les correctifs nécessaires.

Selon les informations figurant dans les bilans annuels, les institutions identifient toujours l'organisation de rencontres bilingues comme un défi en reconnaissant que leurs résultats à cet égard ne sont pas aussi élevés que d'autres éléments qui contribuent à créer et maintenir un environnement de travail qui soit propice à l'utilisation des deux langues officielles. Cinquante-neuf institutions ayant soumis un bilan affirment que les réunions sont organisées dans les deux langues officielles et que les employés peuvent utiliser la langue officielle de leur choix durant les réunions dans les régions désignées bilingues, et ce, dans plus de 70 p. 100 des cas.

Une majorité des institutions affirme aussi qu'il est possible de rédiger des documents dans la langue de son choix et qu'elles prennent des mesures efficaces pour créer un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles. La situation demeure stable dans une majorité des institutions en ce qui concerne la disponibilité de la documentation, des instruments de travail et des systèmes informatiques d'usage courant et généralisé dans les deux langues officielles ainsi que la disponibilité des services personnels et centraux dans la langue officielle de choix même lorsque ces services sont fournis dans des régions unilingues. Pour ce qui est de l'accès des employés à une offre de formation et de perfectionnement professionnel dans la langue de leur choix, la situation décrite par les institutions demeure semblable, une majorité des institutions indiquant que le personnel peut accéder à cette offre dans la langue de son choix.

Une forte majorité des institutions (71 et 72 institutions ayant soumis un bilan, respectivement) affirme également que la haute direction communique efficacement dans les deux langues officielles avec les employés et qu'elle encourage ces derniers à utiliser la langue de leur choix dans le milieu de travail, et ce, dans plus de 70 p. 100 des cas. Une majorité déclare que les instruments d'usage courant et généralisé sont disponibles dans les deux langues officielles pour le personnel devant offrir des services bilingues au public ou aux employés d'une région désignée bilingue. Il ressort également des réponses fournies par les institutions que ces dernières considèrent la présence d'un nombre approprié de postes désignés bilingues comme un élément clé permettant d'assurer une capacité bilingue adéquate afin de satisfaire à leurs obligations linguistiques en matière de communications et services au public et de langue de travail. Si l'aspect des ressources humaines constitue un élément déterminant qui permet aux institutions de s'acquitter de leurs obligations linguistiques, il importe également de tenir compte de la totalité des éléments clés liés à la capacité<sup>9, iii</sup> institutionnelle.

Au vu des informations obtenues dans les bilans, les institutions affichent des résultats semblables à ceux de l'année dernière en ce qui concerne la supervision de titulaires de postes bilingues ou réversibles dans la langue officielle de choix, que les superviseurs soient situés dans

---

9. La capacité est définie dans la [Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#).

des régions bilingues ou unilingues. L'élargissement du droit d'être supervisé dans la langue de choix prévu par le nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles a toutefois suscité plusieurs questions de la part d'institutions, lors de sessions d'information organisées à Ottawa et en région, sur Clearspace et lors des travaux des comités consultatifs des langues officielles.

## Gestion des ressources humaines, y compris la participation équitable

Dans un contexte où les institutions ont été appelées à examiner la façon dont elles peuvent livrer leurs services et programmes efficacement tout en répondant aux besoins changeants des individus, la question d'une saine gestion des ressources humaines a pris toute son importance. Ainsi, au cours de l'exercice sous revue, le Bureau a continué de travailler de près avec la Commission de la fonction publique (CFP), par l'entremise de ses comités consultatifs et de sa plateforme électronique Clearspace, afin de répondre aux questions d'intérêt pour toutes les institutions. De plus, le Bureau et la CFP ont travaillé ensemble afin de fournir aux institutions des directives claires quant à la surveillance et au codage de la mesure de transition concernant la validité des résultats de tests d'évaluation de langue seconde pour le réaménagement des effectifs.<sup>10, iv, v</sup> D'ailleurs, bon nombre d'institutions mentionnent dans leur bilan qu'elles ont suivi la mise en œuvre de cette mesure de transition et qu'elles ont fait rapport à la CFP à cet égard. Le travail de collaboration entamé l'année dernière s'est poursuivi et a touché les aspects suivants, au sujet desquels les institutions ont aussi été interrogées dans les bilans annuels : l'établissement de manière objective des exigences linguistiques des postes bilingues; la correspondance entre les profils linguistiques des postes et le travail effectué, que ce soit pour satisfaire aux obligations relatives au service au public ou à la langue de travail; et la dotation des postes bilingues par des candidats bilingues à la nomination ainsi que la prise de mesures administratives dans les situations où cela n'est pas le cas. Selon les informations tirées des bilans annuels, une forte majorité des institutions (plus de 70 institutions ayant soumis un bilan) affirme que ces exigences en matière de langues officielles sont effectivement appliquées.

Une majorité des institutions indique qu'elles offrent de la formation linguistique pour la progression de carrière et pour satisfaire aux exigences des postes avant d'en assumer les fonctions. Par ailleurs, la plupart des institutions assurent des conditions de travail propices à l'utilisation et au perfectionnement des compétences linguistiques en langue seconde des employés de retour de formation linguistique afin de maintenir l'acquis. Tous les éléments d'une bonne gestion des ressources humaines mentionnés précédemment demeureront importants au cours du prochain exercice.

Pour ce qui est de la participation équitable, le taux de participation des anglophones dans l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la *Loi* se situe à 73,3 p. 100. La participation

---

10. Voir les lettres aux chefs des ressources humaines [12-09](#) et [12-19](#), disponibles sur le site web de la Commission de la fonction publique pour plus de détails.

---

des francophones se situe, quant à elle, à 26,6 p. 100. Pour l'administration publique centrale, le taux de participation des anglophones est de 68,1 p. 100 et de 31,9 p. 100 pour les francophones. Les données issues du recensement de la population de 2011 indiquant que 75 p. 100 de la population canadienne a l'anglais comme première langue officielle et 23,2 p. 100 le français, le Bureau constate que les employés issus des deux communautés de langue officielle sont bien représentés dans l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la *Loi*. Il note également que les taux de participation des deux groupes linguistiques sont demeurés stables.<sup>11</sup>

## Gouvernance et surveillance

Dans le contexte d'une fonction publique changeante, la gouvernance et la reddition de comptes demeurent des enjeux d'actualité. La deuxième année de l'approche coordonnée en matière de reddition de comptes et l'inclusion d'exigences en matière de gouvernance dans le nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles ont un impact sur la gouvernance au sein des institutions fédérales, notamment en favorisant la collaboration entre les responsables des différentes parties de la *Loi* et les champions des langues officielles et en amenant les institutions à examiner leur gouvernance en matière de langues officielles.

Selon les données fournies dans les bilans, une majorité des institutions dispose d'un plan d'action sur les langues officielles (ou a intégré des objectifs en matière de langues officielles dans un autre instrument de planification) et s'est dotée d'un comité, d'un réseau ou d'un groupe de travail sur les langues officielles. Une majorité un peu plus faible d'institutions inclut des objectifs de rendement clairs en matière de mise en œuvre des différentes parties de la *Loi* dans les ententes de rendement des cadres et gestionnaires ou encore indique que le Cadre de compétences clés en leadership (qui contient une mention des langues officielles) est le moyen privilégié pour le faire. Les réponses fournies par les institutions indiquent également que cette exigence en matière de gouvernance soulève un certain nombre de questions. C'est la raison pour laquelle le Bureau travaillera à appuyer les institutions en la matière de façon horizontale par l'entremise de ses comités consultatifs et de Clearspace. Une plus grande majorité des institutions encore (89 p. 100 et 93 p. 100 respectivement) indique que la question des langues officielles figure à l'ordre du jour du comité de la haute direction régulièrement ou de temps en temps et que le champion et les personnes responsables des différentes parties de la *Loi* se réunissent régulièrement ou de temps en temps pour discuter du dossier des langues officielles. Le Bureau poursuivra son travail auprès des institutions afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les institutions assujetties à la *Loi*.

Presque toutes les institutions (95 p. 100) affirment prendre des mesures pour améliorer ou rectifier la situation lorsque les activités ou mécanismes de suivi révèlent des manquements ou des lacunes. En outre, le fait qu'elles soient en mesure d'identifier des lacunes tient à trois

---

11. Selon une comparaison entre les données du BDPRH sur la main d'œuvre et les plus récentes données issues du recensement de la population de 2011.

raisons : une forte majorité d'entre elles (91 p. 100) a établi des mécanismes lui permettant d'effectuer un suivi régulier de la mise en œuvre de la *Loi* afin d'informer l'administrateur général des résultats, une majorité (71 p. 100) mène périodiquement à bien des activités afin d'établir si le personnel se sent libre d'utiliser la langue de travail de son choix dans les régions désignées bilingues et une majorité (80 p. 100) mène aussi périodiquement des activités afin de mesurer la disponibilité et la qualité des services offerts dans les deux langues officielles. Presque toutes les institutions affirment qu'elles ont des mécanismes en place pour déterminer et documenter l'impact des décisions prises par l'institution sur la mise en œuvre des diverses parties de la *Loi*. Parmi les mécanismes mentionnés figurent, notamment, des grilles d'analyse, l'examen des mémoires au Cabinet et des présentations au Conseil du Trésor, des guides et des cadres d'analyse sur les langues officielles. Toutefois, moins d'institutions affirment mener des activités de vérification (soit par l'unité de vérification interne ou d'autres unités) afin d'évaluer le degré d'application des exigences en matière de langues officielles.<sup>12</sup>

## Activités et suivis du Bureau

En vue d'aider les institutions à améliorer leurs résultats sur certains points, le Bureau est intervenu auprès de l'ensemble des institutions par l'entremise des activités de ses comités consultatifs des ministères et des sociétés d'État sur les langues officielles, d'une part, et des champions des langues officielles, d'autre part, sur les sujets suivants :

- ▶ l'offre active;
- ▶ la tenue de rencontres bilingues;
- ▶ la possibilité d'être supervisé dans la langue officielle de son choix.

Ces discussions ainsi que les échanges au sein de la communauté des langues officielles par l'entremise de Clearspace et les séances d'information sur le nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles organisées à Ottawa et en région<sup>13</sup> ont favorisé l'échange de bonnes pratiques et contribuent à l'amélioration des résultats ainsi qu'à une meilleure compréhension des obligations à cet égard. Le Bureau prévoit continuer à intervenir de façon horizontale auprès des institutions sur les deux premiers aspects ainsi que sur les éléments qui favorisent la création et le maintien d'un environnement de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles en se prévalant des moyens déjà mentionnés.

Dans le cadre des travaux qu'il mène par l'entremise de ses comités consultatifs et des champions des langues officielles, le Bureau a également poursuivi sa réflexion sur la question de la gouvernance. En outre, ces travaux ont conduit à la création, par le Conseil du Réseau des champions des langues officielles (appuyé par le Bureau), d'un groupe de travail de champions des langues officielles chargé de développer un outil sur la gouvernance à l'intention des

---

12. Mentionnons, notamment, le Service des poursuites pénales du Canada, dont la direction de la vérification interne intègre régulièrement un volet « langues officielles » dans ses vérifications.

13. Des séances ont eu lieu à Halifax, Moncton, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

---

administrateurs généraux. Concrètement, cet outil aura comme objectif d'aider les champions des langues officielles à appuyer leurs administrateurs généraux dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de langues officielles au sein de leur institution, particulièrement en ce qui concerne la gouvernance. Le résultat des travaux de ce groupe de travail sera disponible au cours de l'exercice 2013-2014.

## Conclusion et perspectives

Comme indiqué précédemment, l'exercice 2012-2013 constitue la seconde année du cycle triennal des bilans annuels sur les langues officielles. La stratégie gouvernementale en matière de langues officielles, la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013*, s'est terminée et a été reconduite jusqu'en 2018;<sup>14</sup> les comités parlementaires ont finalisé leurs études sur les médias sociaux et la *Feuille de route* ainsi que sur la dualité linguistique lors des célébrations du cent cinquantième anniversaire de la Confédération du Canada en 2017; et le gouvernement a appuyé le projet de loi C-419, qui prévoit que les personnes nommées à certains postes doivent avoir la capacité de parler et de comprendre clairement les deux langues officielles.

La publication par Statistique Canada, le 24 octobre 2012, des données du Recensement de la population de 2011 sur la première langue officielle parlée a déclenché l'exercice de révision de l'application du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, qui s'échelonne sur les prochaines années et qui verra environ 10 000 bureaux fédéraux examiner leurs obligations linguistiques à la lumière des plus récentes données. Le Bureau continuera à appuyer les institutions dans la conduite de cet exercice, qui se déroule dans un contexte où les modes de prestation de services au public changent et sont, à certains égards, quelque peu différents de ceux qui prévalaient il y a vingt-cinq ans lors du dépôt du premier rapport annuel sur les langues officielles. Les Canadiens attendent du gouvernement fédéral qu'il s'adapte à la réalité actuelle et il s'attend également à pouvoir continuer de communiquer et d'obtenir des services dans la langue officielle de son choix de façon rapide et efficace dans les deux langues officielles. Il attend également du gouvernement fédéral qu'il dispose de la capacité institutionnelle nécessaire pour ce faire. Toutefois, il importe également que les institutions poursuivent leurs efforts visant à créer un environnement de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles, et ce, tout en maintenant une fonction publique dont les effectifs reflètent bien les communautés d'expression française et anglaise.

La fonction publique a en effet dû gérer des changements considérables, notamment une restructuration des modalités selon lesquelles un certain nombre de services internes et externes sont offerts. Il importe que les institutions assujetties à la *Loi* maintiennent le cap et qu'elles

---

14. Cette initiative a été reconduite sous un nouveau nom, soit la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : Éducation, immigration, communautés*.

s'assurent que les langues officielles demeurent au cœur de ces décisions et que ces dernières sont mises en œuvre. Comme en témoignent les résultats figurant dans ce rapport, les institutions disposent des outils pour ce faire. Il convient également que les institutions n'oublient pas que le fait de disposer d'un effectif qualifié, efficace et performant ne constitue que l'un des éléments leur permettant de s'assurer qu'elles ont une capacité adéquate afin de bien servir le public canadien et leurs employés, et ce, pour les années à venir. Les administrateurs généraux ont un rôle clé à jouer dans le maintien et la formation d'un effectif qualifié, performant, qui soit engagé, talentueux et à même de répondre aux besoins de la population canadienne au cours des années à venir. Les fonctionnaires, quant à eux, s'attendent également à être outillés afin de mieux collaborer, peu importe où se situe leur lieu de travail, et de continuer à servir les Canadiens avec excellence. C'est pourquoi le Bureau incite les institutions à participer activement à l'édification de la fonction publique de demain en faisant valoir l'importance de nos deux langues officielles dans divers forums participatifs.

Le nouvel ensemble de politiques sur les langues officielles, entré en vigueur le 19 novembre 2012, outille les administrateurs généraux en clarifiant les obligations en matière de langues officielles, tout en leur accordant la marge de manœuvre nécessaire pour mettre en place des pratiques et des procédures adaptées à leur institution et au public qu'ils servent. Les institutions doivent continuer de tenir compte du principe de l'égalité réelle dans le cadre des modifications apportées aux modalités selon lesquelles les services ou programmes sont fournis au public. En cette période de changement continu, le Bureau encourage les administrateurs généraux à continuer d'exercer leur leadership et à être vigilants dans la mise en œuvre de leurs obligations en matière de langues officielles en misant sur une diversité d'outils, de mécanismes et de données relatives aux ressources humaines et aux langues officielles qui leur permettent de continuer à assurer leur capacité institutionnelle à servir et communiquer avec le public canadien et leurs employés dans les deux langues officielles.

Pour ce faire, le Bureau considère que les institutions doivent continuer de s'efforcer de faire preuve de davantage de rigueur dans la mesure du rendement, la surveillance et la gouvernance tout en misant sur les pratiques exemplaires. À cet égard, le Bureau incite les institutions à poursuivre leur réflexion sur la mise en place d'une structure de gouvernance appropriée et à maximiser les mécanismes et outils de surveillance existants afin de continuer à réaliser des progrès dans les communications et la prestation de service au public, dans la création et le maintien d'un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles ou dans la mise en place d'une fonction publique dont les effectifs reflètent bien les communautés d'expression française ou anglaise.



---

## Annexe

### Sources des données statistiques

- ▶ *Burolis* constitue le répertoire officiel des bureaux et points de services dans lequel il est indiqué si ces derniers ont ou non l'obligation de communiquer avec le public dans les deux langues officielles;
- ▶ Le *Système d'information sur les postes et la classification (SIPC)* couvre les « postes » et employés des institutions qui font partie de l'administration publique centrale;
- ▶ Le *Système d'information sur les langues officielles II (SILO II)* fournit des renseignements sur les ressources des institutions qui ne font pas partie de l'administration publique centrale (c.-à-d. les sociétés d'État et les organismes distincts).

L'année de référence pour les données dans les tableaux statistiques varie selon le système : le 31 mars 2013 pour le SIPC et *Burolis* et le 31 décembre 2012 pour le SILO II.

Bien que les années de référence soient différentes, les données utilisées pour rendre compte portent sur le même exercice. Afin de simplifier la présentation des tableaux statistiques et d'en faciliter la comparaison, les deux systèmes de données utilisent donc le même exercice.

### Notes

En raison de l'arrondissement à la décimale la plus proche, il se peut que les pourcentages dans les tableaux ne totalisent pas 100 p. 100.

Les données du présent rapport concernant les postes au sein de l'administration publique centrale sont tirées du SIPC et divergent légèrement de celles figurant dans le Système d'information des titulaires.

Conformément aux dispositions du *Décret d'exemption concernant les langues officielles dans la fonction publique*, les titulaires peuvent ne pas satisfaire aux exigences linguistiques de leur poste pour deux raisons, à savoir :

- ▶ parce qu'ils en sont exemptés;
- ▶ parce qu'ils bénéficient d'un délai de deux ans pour y satisfaire.

Le profil linguistique d'un poste bilingue est établi selon trois niveaux de compétence en langue seconde, à savoir :

- ▶ niveau A : compétence minimale;
- ▶ niveau B : compétence intermédiaire;
- ▶ niveau C : compétence supérieure.

## Définitions

Le terme « poste » désigne un poste doté pour une période indéterminée ou une période déterminée de trois mois ou plus, selon les données disponibles dans le SIPC.

Le terme « ressources » désigne les ressources nécessaires pour satisfaire aux obligations sur une base régulière, selon les données disponibles dans le SILO II.

Par « postes bilingues », on entend les postes dont tout ou partie des fonctions doivent être exercées en français et en anglais.

Par « postes réversibles », on entend les postes dont toutes les fonctions peuvent être exercées en anglais ou en français, au choix de l'employé.

Par « dossiers incomplets », on entend les postes dont les données sur les exigences linguistiques sont incorrectes ou manquantes.

Par « capacité linguistique à l'étranger », on entend tous les postes occupés à l'étranger par rotation (employés permutants), qui relèvent pour la plupart d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada<sup>15</sup>, qui sont dotés à partir d'un bassin d'employés ayant des compétences semblables.

Dans les tableaux 5, 7, 9 et 11, les niveaux de compétence requis en langue seconde portent uniquement sur l'interaction orale (compréhension et expression). La catégorie « Autres » fait référence aux postes ayant la cote P (compétence spécialisée) ou à ceux ne comportant aucune exigence en interaction orale dans la langue seconde.

Les termes « anglophones » et « francophones » désignent les employés en fonction de leur première langue officielle. La première langue officielle est la langue déclarée par l'employé comme étant celle à laquelle il s'identifie le mieux.

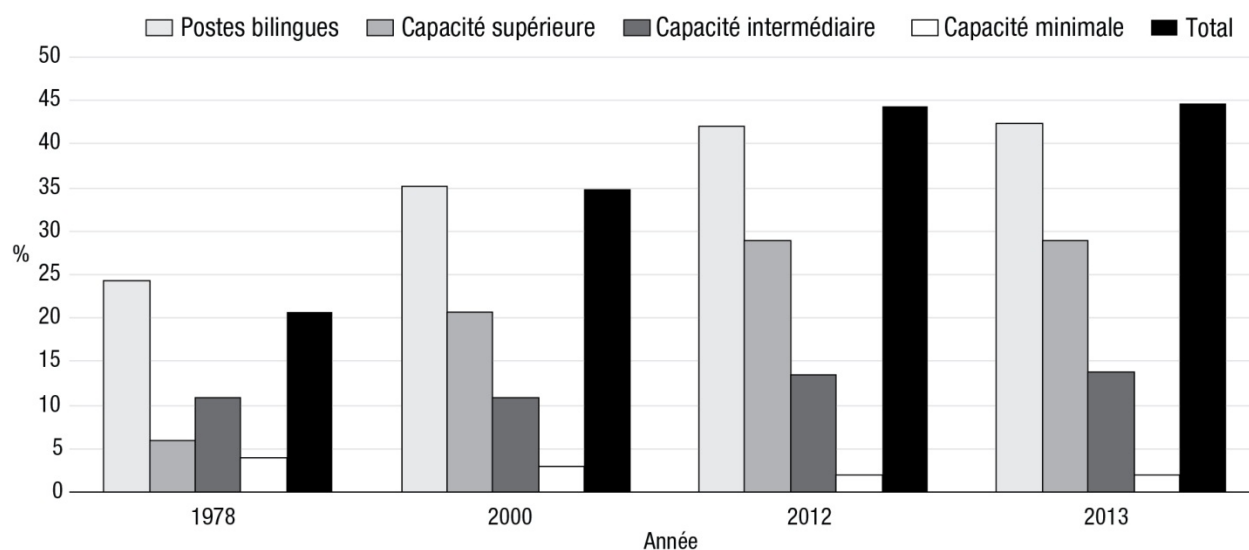
---

15. Affaires étrangères et Commerce international Canada a changé de dénomination en juillet 2013 pour devenir Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada.

## Tableaux statistiques

**Tableau 1**

Postes bilingues et bassin d'employés bilingues au sein de l'administration publique centrale



**Tableau 2**

Exigences linguistiques des postes au sein de l'administration publique centrale

Année	Bilingues		Anglais essentiel		Français essentiel		Anglais ou français essentiel		Dossiers incomplets		Total
1978	52 300	24,7 %	128 196	60,5 %	17 260	8,1 %	14 129	6,7 %	0	0,0 %	<b>211 885</b>
2000	50 535	35,3 %	75 552	52,8 %	8 355	5,8 %	7 132	5,0 %	1 478	1,0 %	<b>143 052</b>
2012	83 998	42,5 %	98 451	49,9 %	7 396	3,7 %	7 349	3,7 %	292	0,1 %	<b>197 486</b>
2013	80 008	42,8 %	93 314	49,9 %	6 979	3,7 %	6 254	3,3 %	550	0,3 %	<b>187 105</b>

**Tableau 3**

Exigences linguistiques des postes au sein de l'administration publique centrale par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Postes unilingues										
	Bilingues		Anglais essentiel		Français essentiel		Anglais ou français essentiel		Dossiers incomplets		Total
Colombie- Britannique	1 213	6,9 %	16 312	92,2 %	34	0,2 %	74	0,4 %	52	0,3 %	<b>17 685</b>
Alberta	381	4,0 %	9 009	94,9 %	0	0,0 %	33	0,3 %	69	0,7 %	<b>9 492</b>
Saskatchewan	159	3,4 %	4 461	96,4 %	3	0,1 %	5	0,1 %	1	0,0 %	<b>4 629</b>
Manitoba	562	8,4 %	6 110	91,0 %	3	0,0 %	25	0,4 %	11	0,2 %	<b>6 711</b>
Ontario (excluant la RCN)	2 711	11,2 %	21 240	87,9 %	12	0,0 %	153	0,6 %	56	0,2 %	<b>24 172</b>
Région de la capitale nationale (RCN)	54 750	67,5 %	20 424	25,2 %	163	0,2 %	5 634	6,9 %	164	0,2 %	<b>81 135</b>
Québec (excluant la RCN)	13 684	65,9 %	134	0,6 %	6 728	32,4 %	155	0,7 %	61	0,3 %	<b>20 762</b>
Nouveau- Brunswick	3 410	53,6 %	2 834	44,6 %	21	0,3 %	89	1,4 %	7	0,1 %	<b>6 361</b>
Île-du-Prince- Édouard	509	28,9 %	1 253	71,0 %	0	0,0 %	2	0,1 %	0	0,0 %	<b>1 764</b>
Nouvelle-Écosse	929	10,9 %	7 442	87,3 %	12	0,1 %	44	0,5 %	102	1,2 %	<b>8 529</b>
Terre-Neuve-et- Labrador	266	8,1 %	2 969	90,6 %	0	0,0 %	23	0,7 %	20	0,6 %	<b>3 278</b>
Yukon	20	6,1 %	303	92,9 %	0	0,0 %	2	0,6 %	1	0,3 %	<b>326</b>
Territoires du Nord-Ouest	10	1,9 %	521	97,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	2	0,4 %	<b>533</b>
Nunavut	16	7,0 %	208	91,6 %	0	0,0 %	2	0,9 %	1	0,4 %	<b>227</b>
Extérieur du Canada	1 387	92,5 %	94	6,3 %	3	0,2 %	13	0,9 %	3	0,2 %	<b>1 500</b>
<b>Total</b>	<b>80 008</b>	<b>42,8 %</b>	<b>93 314</b>	<b>49,9 %</b>	<b>6 979</b>	<b>3,7 %</b>	<b>6 254</b>	<b>3,3 %</b>	<b>550</b>	<b>0,3 %</b>	<b>187 105</b>

**Tableau 4**

Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas						Total
			Exemptés		Doivent satisfaire		Dossiers incomplets		
1978	36 446	69,7 %	14 462	27,7 %	1 392	2,7 %	0	0,0 %	<b>52 300</b>
2000	41 832	82,8 %	5 030	10,0 %	968	1,9 %	2 705	5,4 %	<b>50 535</b>
2012	79 869	95,1 %	2 869	3,4 %	406	0,5 %	854	1,0 %	<b>83 998</b>
2013	76 332	95,4 %	2 867	3,6 %	268	0,3 %	541	0,7 %	<b>80 008</b>

**Tableau 5**

Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
1978	3 771	7,2 %	30 983	59,2 %	13 816	26,4 %	3 730	7,1 %	<b>52 300</b>
2000	12 836	25,4 %	34 677	68,6 %	1 085	2,1 %	1 937	3,8 %	<b>50 535</b>
2012	27 463	32,7 %	54 182	64,5 %	699	0,8 %	1 654	2,0 %	<b>83 998</b>
2013	26 302	32,9 %	51 478	64,3 %	621	0,8 %	1 607	2,0 %	<b>80 008</b>

**Tableau 6**

Service au public – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas						Total
			Exemptés		Doivent satisfaire		Dossiers incomplets		
1978	20 888	70,4 %	8 016	27,0 %	756	2,5 %	0	0,0 %	<b>29 660</b>
2000	26 766	82,3 %	3 429	10,5 %	690	2,1 %	1 631	5,0 %	<b>32 516</b>
2012	46 641	94,9 %	1 705	3,5 %	268	0,5 %	514	1,0 %	<b>49 128</b>
2013	43 916	95,9 %	1 438	3,1 %	157	0,3 %	265	0,6 %	<b>45 776</b>

**Tableau 7**

Service au public – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
1978	2 491	8,4 %	19 353	65,2 %	7 201	24,3 %	615	2,1 %	<b>29 660</b>
2000	9 088	27,9 %	22 421	69,0 %	587	1,8 %	420	1,3 %	<b>32 516</b>
2012	18 210	37,1 %	30 498	62,1 %	341	0,7 %	79	0,2 %	<b>49 128</b>
2013	17 141	37,4 %	28 270	61,8 %	290	0,6 %	75	0,2 %	<b>45 776</b>

**Tableau 8**

Services personnels et centraux – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas		Doivent satisfaire		Dossiers incomplets		Total
			Exemptés						
2012	56 746	95,2 %	2 019	3,4 %	277	0,5 %	572	1,0 %	<b>59 614</b>
2013	53 595	95,4 %	2 038	3,6 %	174	0,3 %	372	0,7 %	<b>56 179</b>

**Tableau 9**

Services personnels et centraux – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
2012	20 055	33,6 %	38 063	63,8 %	311	0,5 %	1 185	2,0 %	<b>59 614</b>
2013	19 122	34,0 %	35 659	63,5 %	272	0,5 %	1 126	2,0 %	<b>56 179</b>

**Tableau 10**

Supervision – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Situation linguistique des titulaires

Année	Satisfont		Ne satisfont pas		Doivent satisfaire		Dossiers incomplets		Total
			Exemptés						
2012	22 728	95,2 %	716	3,0 %	219	0,9 %	216	0,9 %	<b>23 879</b>
2013	21 922	95,4 %	786	3,4 %	135	0,6 %	125	0,5 %	<b>22 968</b>

**Tableau 11**

Supervision – Postes bilingues au sein de l'administration publique centrale – Niveau de compétence requis en langue seconde (interaction orale)

Année	Niveau C		Niveau B		Niveau A		Autres		Total
2012	12 209	51,1 %	11 576	48,5 %	46	0,2 %	48	0,2 %	<b>23 879</b>
2013	11 962	52,1 %	10 923	47,6 %	45	0,2 %	38	0,2 %	<b>22 968</b>

**Tableau 12**

Participation des anglophones et des francophones au sein de l'administration publique centrale par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Colombie-Britannique	16 870	95,4 %	815	4,6 %	0	0,0 %	<b>17 685</b>
Alberta	9 209	97,0 %	283	3,0 %	0	0,0 %	<b>9 492</b>
Saskatchewan	4 555	98,4 %	74	1,6 %	0	0,0 %	<b>4 629</b>
Manitoba	6 454	96,2 %	257	3,8 %	0	0,0 %	<b>6 711</b>
Ontario (excluant la RCN)	22 848	94,5 %	1 323	5,5 %	1	0,0 %	<b>24 172</b>
Région de la capitale nationale (RCN)	47 494	58,5 %	33 641	41,5 %	0	0,0 %	<b>81 135</b>
Québec (excluant la RCN)	1 844	8,9 %	18 918	91,1 %	0	0,0 %	<b>20 762</b>
Nouveau-Brunswick	3 485	54,8 %	2 876	45,2 %	0	0,0 %	<b>6 361</b>
Île-du-Prince-Édouard	1 564	88,7 %	200	11,3 %	0	0,0 %	<b>1 764</b>
Nouvelle-Écosse	8 018	94,0 %	511	6,0 %	0	0,0 %	<b>8 529</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	3 118	95,1 %	160	4,9 %	0	0,0 %	<b>3 278</b>
Yukon	314	96,3 %	12	3,7 %	0	0,0 %	<b>326</b>
Territoires du Nord-Ouest	526	98,7 %	7	1,3 %	0	0,0 %	<b>533</b>
Nunavut	204	89,9 %	23	10,1 %	0	0,0 %	<b>227</b>
Extérieur du Canada	1 008	67,2 %	492	32,8 %	0	0,0 %	<b>1 500</b>
<b>Toutes les régions</b>	<b>127 511</b>	<b>68,1 %</b>	<b>59 593</b>	<b>31,9 %</b>	<b>1</b>	<b>0,0 %</b>	<b>187 105</b>

**Tableau 13**

Participation des anglophones et des francophones au sein de l'administration publique centrale par catégorie professionnelle

Catégories	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Gestion (EX)	3 499	67,5 %	1 684	32,5 %	0	0,0 %	5 183
Scientifique et professionnelle	24 250	74,2 %	8 429	25,8 %	0	0,0 %	32 679
Administration et service extérieur	51 744	61,2 %	32 739	38,8 %	0	0,0 %	84 483
Technique	10 019	76,6 %	3 058	23,4 %	0	0,0 %	13 077
Soutien administratif	15 207	68,2 %	7 078	31,8 %	0	0,0 %	22 285
Exploitation	22 792	77,5 %	6 605	22,5 %	1	0,0 %	29 398
<b>Toutes les catégories</b>	<b>127 511</b>	<b>68,1 %</b>	<b>59 593</b>	<b>31,9 %</b>	<b>1</b>	<b>0,0 %</b>	<b>187 105</b>

**Tableau 14**

Participation des anglophones et des francophones au sein des institutions ne faisant pas partie de l'administration publique centrale par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Colombie-Britannique	34 114	96,1 %	1 370	3,9 %	18	0,1 %	35 502
Alberta	26 748	95,1 %	1 332	4,7 %	36	0,1 %	28 116
Saskatchewan	7 530	96,2 %	282	3,6 %	13	0,2 %	7 825
Manitoba	14 439	95,6 %	653	4,3 %	14	0,1 %	15 106
Ontario (excluant la RCN)	74 611	94,5 %	4 292	5,4 %	61	0,1 %	78 964
Région de la capitale nationale (RCN)	32 317	68,2 %	14 982	31,6 %	91	0,2 %	47 390
Québec (excluant la RCN)	7 751	15,5 %	42 251	84,4 %	73	0,1 %	50 075
Nouveau-Brunswick	7 365	74,4 %	2 523	25,5 %	12	0,1 %	9 900
Île-du-Prince-Édouard	1 770	95,0 %	81	4,3 %	13	0,7 %	1 864
Nouvelle-Écosse	14 725	91,4 %	1 374	8,5 %	3	0,0 %	16 102
Terre-Neuve-et-Labrador	5 635	98,0 %	117	2,0 %	0	0,0 %	5 752
Yukon	345	94,0 %	22	6,0 %	0	0,0 %	367
Territoires du Nord-Ouest	550	90,5 %	58	9,5 %	0	0,0 %	608
Nunavut	222	88,1 %	30	11,9 %	0	0,0 %	252
Extérieur du Canada	1 226	76,7 %	372	23,3 %	0	0,0 %	1 598
<b>Toutes les régions</b>	<b>229 348</b>	<b>76,6 %</b>	<b>69 739</b>	<b>23,3 %</b>	<b>334</b>	<b>0,1 %</b>	<b>299 421</b>



**Tableau 15**

Participation des anglophones et des francophones au sein des institutions ne faisant pas partie de l'administration publique centrale selon la catégorie professionnelle ou catégorie équivalente

Catégories	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Gestion	10 778	75,4 %	3 508	24,5 %	7	0,0 %	<b>14 293</b>
Professionnels	26 091	72,9 %	9 610	26,8 %	101	0,3 %	<b>35 802</b>
Spécialistes et techniciens	19 139	75,0 %	6 219	24,4 %	157	0,6 %	<b>25 515</b>
Soutien administratif	34 581	75,5 %	11 166	24,4 %	54	0,1 %	<b>45 801</b>
Exploitation	75 161	80,0 %	18 803	20,0 %	15	0,0 %	<b>93 979</b>
Forces canadiennes et membres permanents de la Gendarmerie royale du Canada	63 598	75,7 %	20 433	24,3 %	0	0,0 %	<b>84 031</b>
<b>Toutes les catégories</b>	<b>229 348</b>	<b>76,6 %</b>	<b>69 739</b>	<b>23,3 %</b>	<b>334</b>	<b>0,1 %</b>	<b>299 421</b>

**Tableau 16**

Participation des anglophones et des francophones au sein de l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la *Loi sur les langues officielles* par province, territoire ou région

Province, territoire ou région	Anglophones		Francophones		Inconnus		Total
Colombie-Britannique	50 984	95,9 %	2 185	4,1 %	18	0,0 %	<b>53 187</b>
Alberta	35 957	95,6 %	1 615	4,3 %	36	0,1 %	<b>37 608</b>
Saskatchewan	12 085	97,0 %	356	2,9 %	13	0,1 %	<b>12 454</b>
Manitoba	20 893	95,8 %	910	4,2 %	14	0,1 %	<b>21 817</b>
Ontario (excluant la RCN)	97 459	94,5 %	5 615	5,4 %	62	0,1 %	<b>103 136</b>
Région de la capitale nationale (RCN)	79 811	62,1 %	48 623	37,8 %	91	0,1 %	<b>128 525</b>
Québec (excluant la RCN)	9 595	13,5 %	61 169	86,4 %	73	0,1 %	<b>70 837</b>
Nouveau-Brunswick	10 850	66,7 %	5 399	33,2 %	12	0,1 %	<b>16 261</b>
Île-du-Prince-Édouard	3 334	91,9 %	281	7,7 %	13	0,4 %	<b>3 628</b>
Nouvelle-Écosse	22 743	92,3 %	1 885	7,7 %	3	0,0 %	<b>24 631</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	8 753	96,9 %	277	3,1 %	0	0,0 %	<b>9 030</b>
Yukon	659	95,1 %	34	4,9 %	0	0,0 %	<b>693</b>
Territoires du Nord-Ouest	1 076	94,3 %	65	5,7 %	0	0,0 %	<b>1 141</b>
Nunavut	426	88,9 %	53	11,1 %	0	0,0 %	<b>479</b>
Extérieur du Canada	2 234	72,1 %	864	27,9 %	0	0,0 %	<b>3 098</b>
<b>Toutes les régions</b>	<b>356 859</b>	<b>73,3 %</b>	<b>129 332</b>	<b>26,6 %</b>	<b>335</b>	<b>0,1 %</b>	<b>486 526</b>

---

## Notes de fin de document

- i. *Directive sur les langues officielles pour les communications et services*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=26164&section=text>
- ii. *Réponse du gouvernement au rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles : Internet, nouveaux médias et médias sociaux : des droits linguistiques à respecter!*, <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/ollo/rep/rep05GovResponse-f.htm>
- iii. *Directive sur les langues officielles pour les communications et services*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=26164&section=text>
- iv. Lettres aux chefs des ressources humaines, Confirmation des résultats des tests d'évaluation de la langue seconde pour le réaménagement des effectifs découlant du Plan d'action économique de 2012 (12-09), <http://www.psc-cfp.gc.ca/lhhr-lcrh/2012/12-09-fra.htm>
- v. Lettres aux chefs des ressources humaines, Surveillance de la mesure de transition concernant la validité des résultats de tests d'évaluation de langue seconde pour le réaménagement des effectifs (12-19), <http://www.psc-cfp.gc.ca/lhhr-lcrh/2012/12-19-fra.htm>